

Communiqué

La CENI rappelle à l'attention de l'ensemble des acteurs du processus électoral (Administration, Partis Politiques et Société Civile) que suite à leur demande, la date limite de dépôt des listes de personnes à désigner au titre de membres des démembrements est fixée au 25 Mars 2016.

L'état des lieux sur le dépôt des listes par structure, à la date du 23 Mars 2016, donne les statistiques suivantes :

- Mouvance : 21 listes réceptionnées sur 38
- Opposition : 15 listes réceptionnées sur 38
- Société civile : 33 listes réceptionnées sur 38
- Administration : 27 listes réceptionnées sur 38

Par ailleurs la CENI demande à l'ensemble des parties prenantes de faire preuve d'ouverture entre elles en conformité à leur appartenance afin de concrétiser le caractère inclusif et participatif requis pour la dite opération.

La CENI compte sur l'esprit de convivialité entre les structures qui a toujours caractérisé le déroulement du Processus électoral dans notre pays.